



BARABULLES
Club de plongée subaquatique
 Piscine de Morsang sur Orge
 40 allée des Pervenches
 91390 MORSANG sur ORGE
 www.barabulles.com



N° FFESSM 07 91 0467

FICHE D'INSCRIPTION ANNEE 2020 / 2021

Licence N° :

Nom :	Date de naissance :
Prénom :	Lieu de naissance :
Adresse :	Ville :
Code postal :	Tél ou GSM :
	✉ e.mail :

Votre niveau : Technique – Encadrement - Secourisme

Technique :	Apnée :
Encadrement :	Mer / Piscine :
Secourisme :	Encadrement :
RIFAP :	RIFAA :
Qualification Nitrox :	
Nbre Plongée Nitrox :	
Autre FFESSM :	

Formation plongeur souhaitée pour la prochaine saison :

- Je prépare le niveau : (préciser) J'ai déjà effectué Plongées (environ)
- Je souhaite intégrer l'équipe PSP : **Oui** **Non**

Formations diverses souhaitées

- Je prépare le brevet de Technicien en Inspection Visuelle (T.I.V) : **Oui** **Non**
- Je prépare le(s) brevet(s) de secourisme (PSE1) ou (PSC1) **Oui** **Non**
- Je prépare le(s) brevet(s) d'arbitre/juge PSP **Oui** **Non**
- Je souhaite intégrer l'équipe apnée **Oui** **Non**
- Je souhaite ne faire que de la nage **Oui** **Non**

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom et prénom : ① Domicile :
 ② Portable :

Vous êtes allergique à l'aspirine ? : **Oui** **Non** Groupe sanguin :

Cadre réservé au secrétariat

- Cotisation nouvel adhérent : **244 €** Cotisation adhérents 2019/2020* : **498€ → 120€**
- Cotisation nouvel adhérent jeunes (- 25 ans) : **187 €** (paiement par carte jeune accepté)
- Cotisation nouvel adhérent nage **121 €** Cotisation nage adhérents 2019/2020* : **424€ → 80 €**

1 photo d'identité * diminution de tarif cause COVID19

Certificat médical (**en 2 ex dont un à conserver**)

Chèque (**3 maximum fin septembre, fin octobre, fin novembre.**)

N° de N° de N° de

Espèces.....

Carte jeune

Autorisation utilisation image

Autorisation parentale pour les adhérents mineurs

Avez-vous besoin d'une attestation d'adhésion pour votre Comité d'Entreprise **Oui** **Non**

"Je certifie avoir pris connaissance des règlements en vigueur en matière de chasse sous-marine, des statuts, règlements intérieur du club BARABULLES, de la F.F.E.S.S.M., consultables sur le site <http://www.barabulles.com> et je m'engage à les respecter".

Signature des parents pour les mineurs
Le père **La mère**

Lesignature

Licence Club

Pour pouvoir pratiquer l'activité tout plongeur doit être à jour de ses cotisations et avoir fourni un certificat médical de moins d'un an.

- Pour les nouveaux inscrits l'accès au bassin ne sera pas autorisé sans validation **complète** du dossier d'inscription (certificat médical, cotisation, fiche d'inscription) **dès le 17 septembre**
- Pour les anciens du club le dossier d'inscription doit être complété avant les vacances de la Toussaint (**dernier accès autorisé le 17 octobre**)

Certificats médicaux

Tous les médecins sont **maintenant** habilités à délivrer un certificat de non contre-indication pour la pratique des sports sous-marins, **sauf cas particuliers** nécessitant de faire appel à **un médecin Fédéral, Spécialisé ou médecin du sport** :

- La pratique du **Trimix hypoxique** et la **compétition en apnée eau libre**.
- Les sportifs sélectionnés en Equipe de France ou de haut niveau ou Espoir ou **participant à une compétition internationale officielle CMAS**.

- un certificat ne sera exigé qu'une fois tous les trois ans (au lieu d'une fois par an). Les autres années, le licencié remplira un questionnaire de santé lui permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques, qui nécessitera, le cas échéant, une visite médicale annuelle. Sinon, il attestera auprès de la fédération que tel n'est pas le cas.
- Noter que le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence sans discontinuité dans le temps avec les précédentes au sein de la même Fédération.
- Certaines disciplines comme, **la plongée sous marine**, la pratique de la **PSP en compétition** ou la pratique de **l'apnée en eau libre** nécessite la délivrance d'un certificat Médical de non Contre Indication (CMCI) annuel.

⇒ Plongée technique

Fournir un certificat médical **de moins d'un an** (attention si la date d'échéance du certificat médical expire en cours d'année il faudra en fournir un nouveau pour continuer l'activité)

⇒ Licence nageur

Fournir un certificat médical **de moins d'un an** (attention si la date d'échéance du certificat médical expire en cours d'année il faudra en fournir un nouveau pour continuer l'activité) ou de **moins de trois ans** en cas de renouvellement de licence.

⇒ Licence PSP

Fournir un certificat médical **de moins d'un an** (attention si la date d'échéance du certificat médical expire en cours d'année il faudra en fournir un nouveau pour continuer l'activité) avec la mention : «ne présente pas de contre-indication à la pratique de la **PSP en compétition** »